

## Vers une nouvelle réforme du Bac

Page 3

## LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5522 - Lundi 22 novembre 2021 - Prix : 10 DA

AG Extraordinaire de la FAF

Système à 16 clubs pour  
la saison 2022-2023

Page 16

Gestion des catastrophes naturelles

## Risques majeurs : les collectivités locales pointées du doigt

Page 3

Blinken multiplie  
ses avertissements  
à la Russie

Par Mohamed Habili

**D**epuis plusieurs jours déjà, le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, n'arrête pas de mettre en garde Moscou contre une action militaire de sa part en territoire ukrainien, dans le style de celle de 2014 qui avait conduit à l'annexion de la Crimée, une concentration anormale de troupes russes ayant été en effet observée à la frontière entre les deux pays. La dernière fois où le chef de la diplomatie américaine a tenu ce langage, il y a à peine deux jours, devant un parterre de journalistes à la fin d'une visite au Sénégal, une étape d'une tournée qu'il était train de faire sur le continent africain. En fait, on a l'impression qu'Antony Blinken se saisit de toute occasion qui se présente pour envoyer à l'adresse de la Russie le même message pressant disant que son pays ne la laisserait pas cette fois-ci s'emparer d'une partie du territoire ukrainien, si telle était effectivement son intention. Ce que les Américains constatent, c'est une concentration de forces russes à la frontière de l'Ukraine, quelque chose qui en principe est annonciateur d'une invasion, mais apparemment rien d'autre de nature à confirmer leurs craintes. Apparemment donc, s'ils ont les moyens de voir ce que font les Russes, en revanche ils ne disposent pas de ceux de les écouter, ce qui leur aurait permis de connaître leurs véritables intentions.

Suite en page 3

Tebboune l'a ordonné hier en Conseil des ministres

Plus de poursuites judiciaires contre  
les jeunes bénéficiaires de crédits

Ph.D. &gt; R.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen et à l'approbation du projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat et du projet de loi modifiant et complétant la loi relative à l'assistance judiciaire, dans le cadre de l'adaptation des dispositions de ces deux textes de loi avec celles de la Constitution de 2020. Page 2

Quatrième vague, confinement et pass sanitaire

Les recommandations  
du P<sup>r</sup> Sanhadji

Page 2

Un lycée fermé à Azazga

Tizi Ouzou : les contaminations au  
Covid-19 repartent à la hausse

Page 2

Tebboune l'a ordonné hier en Conseil des ministres

# Plus de poursuites judiciaires contre les jeunes bénéficiaires de crédits

■ Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen et à l'approbation du projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat et du projet de loi modifiant et complétant la loi relative à l'assistance judiciaire, dans le cadre de l'adaptation des dispositions de ces deux textes de loi avec celles de la Constitution de 2020.

Par Aomar Fekrache

**A** l'issue de la présentation d'exposés liés à différents secteurs, le Président a donné un ensemble d'instructions. Concernant le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, il a insisté sur l'importance de rationaliser la

consommation locale du gaz en vue de préserver les ressources énergétiques, et partant, augmenter les capacités d'exportation. Comme il a enjoint de coopérer avec les pays développés dans les recherches sur les techniques de généralisation de l'utilisation des énergies renouvelables. Le président Tebboune a donné instruction de fixer un délai ne dépassant pas trois mois pour la transition énergétique par le recours à l'énergie solaire dans certains établissements et structures de l'Etat, notamment les secteurs de la Santé et de l'Education. Aussi, il est question d'obliger toutes les communes du pays à utiliser l'énergie solaire dans l'éclairage public, y compris au niveau des voies express et les zones montagneuses à l'instar des Aurès, l'Ouarsenis et Djurdjura. Il est également décidé de redéfinir les critères relatifs à l'importation des chauffages à utilisation domestique de manière à prendre en considération les normes de sécurité et la transition énergétique en cours et lancer une campagne nationale à titre gracieux pour le contrôle des chauffages fonctionnant au gaz naturel afin de protéger les vies de nos concitoyens. Le chef de l'Etat a également instruit d'interdire l'utilisation du bois dans les projets de réalisation de logements, et de le remplacer par du PVC, afin de préserver la richesse forestière. Il a aussi ordonné d'orienter progressivement le secteur du bâtiment et des travaux publics vers l'adoption de normes environnementales peu énergivores permettant d'éviter l'utilisa-

tion de matériaux nuisibles à l'environnement. M. Tebboune a donné également instruction d'installer le Haut conseil de l'énergie, dans les meilleurs délais, pour lui confier les tâches de prospective et d'évaluation dans ce domaine. Pour le secteur de la pêche et des ressources halieutiques, le Président s'est félicité du progrès et de la coordination entre les ministères de l'Intérieur, de l'Industrie et de la Pêche pour la concrétisation des projets d'extension des activités de construction navale, dans les zones pilotes, soulignant l'impératif de prioriser l'extension de l'activité de construction navale à l'ensemble de la bande côtière algérienne, œuvrer pour permettre à l'Algérie de retrouver son rôle pionnier dans le domaine maritime par la concurrence dans l'investissement et la production halieutique et octroyer davantage de facilitations en matière de foncier aux véritables investisseurs dans le secteur de la pêche. Concernant le soutien et l'emploi des jeunes, le président de la République a instruit d'unifier la gestion de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), de l'Agence nationale de gestion de micro-crédit (ANGEM) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) en les plaçant sous la tutelle du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Micro-entreprise, dans un délai ne dépassant pas un mois. Il a aussi enjoint d'accorder une chance aux jeunes en difficulté, ayant bénéficié de crédits de soutien à l'emploi en les



Ph.D. R.

exemptant des poursuites judiciaires tout en adoptant une approche économique en matière de traitement selon un échéancier de remboursement des dettes. Le Président a aussi chargé le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Micro-entreprise de présenter un recensement périodique semestriel concernant le nombre des postes d'emploi créés. Par ailleurs, des orientations générales ont été données. Ainsi, le président Tebboune a décidé de charger le directeur de cabinet de la Présidence de la République d'évaluer les décisions émanant du Conseil des ministres déjà mises en œuvre et d'assurer le suivi de celles non encore exécutées. Il est également décidé de régulariser la situation de toutes

les entreprises économiques privées productives réalisées sur des terrains agricoles en leur délivrant des permis de construire. Le chef de l'Etat a aussi ordonné de charger le Médiateur de la République de la prise en charge des préoccupations des industriels dont les projets sont en suspens pour des raisons bureaucratiques remontant à la gestion de la période précédente. Conférer une formule commerciale et économique au guichet unique consacré à la régularisation des dossiers d'investissement à l'avenir a été aussi décidée par le Président. Il est à signaler également que le Président de la République a salué les efforts consentis dans le secteur de l'industrie dont les indicateurs positifs commencent à se manifester.

A. F.

## Un lycée fermé à Azazga Tizi Ouzou : les contaminations au Covid-19 repartent à la hausse

Le nombre de malades hospitalisés à Tizi Ouzou suite à leur contamination au Coronavirus a atteint jusqu'à hier dimanche 85 patients à travers les différentes structures hospitalières de la wilaya, selon un bilan établi par les services de la direction locale de la santé et de la population. Parmi ces sujets atteints du Covid-19, huit d'entre eux sont en réanimation. Selon des sources médicales, ce chiffre ne tient pas compte de nombreux autres cas des personnes contaminées qui ne se présentent pas dans les structures de santé, optant pour une automédication à domicile. La recrudescence des cas de Covid-19 est la conséquence du relâchement observé aux quatre coins de la wilaya par rapport aux mesures préventives contre la propagation du virus. Les fêtes et les décès connaissent l'affluence des années avant l'apparition de la crise sanitaire liée au Covid-19, sans le respect de la moindre mesure hormis quelques rares citoyens qui continuent à résister à ce relâchement sans précédent. Les conséquences de cette situation de relâchement commencent à se faire ressentir par la hausse du nombre de malades dans les hôpitaux, alors que des établissements scolaires sont même fermés suite aux cas de contamination au Covid-19, tels que le lycée Sahoui-Alidjia d'Azazga (35 km à l'est de Tizi Ouzou). Les responsables de l'éducation et les autorités locales ont décidé de fermer l'établissement pour une durée de 10 jours. Les appels à la reprise des campagnes de vaccination contre le Covid-19 se multiplient ces derniers jours, dans l'espoir d'augmenter le nombre de personnes vaccinées dont le chiffre actuel est au-dessous des 300 000 ayant reçu au moins une dose, alors que celles vaccinées dépasse à peine les 100 000.

Hamid M.

## Bilan des dernières 24 heures Coronavirus : 113 nouveaux cas et 4 décès

L'Algérie a enregistré 4 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, soit un cas de plus que le bilan d'hier (3), portant à 6 021 le total des morts, a annoncé, hier, le ministère de la Santé. Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 113 cas, soit 31 cas de moins par rapport au bilan d'hier (144), pour atteindre, au total, 208 952 cas confirmés.

R. N.

## Quatrième vague, confinement et pass sanitaire Les recommandations du P' Sanhadji

**F**ace à la progression de l'épidémie dont les chiffres officiels dépassent les 140 cas par jour, les alertes des spécialistes se multiplient. Ils recommandent plusieurs mesures contre cette recrudescence, notamment l'instauration du pass sanitaire et le retour du confinement. S'exprimant hier sur les ondes de la Radio nationale, le président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS), Kamel Sanhadji, a souligné que même si elle était encore à ses débuts, la nouvelle vague était «*désormais parmi nous*». Le Professeur a affirmé que l'Algérie connaît les prémices de la quatrième vague. «*Les indicateurs faisant état d'une quatrième vague sont présents et indiquent qu'elle est à ses débuts*», a-t-il déclaré, alertant que la situation «*risque de s'aggraver dans les prochaines*

*semaines*». Selon lui, un retour au confinement n'est pas exclu et reste très probable. Cette décision, a-t-il ajouté, est toutefois entre les mains des hautes autorités de l'Etat. Dans ce sens, le Professeur Sanhadji a insisté sur la nécessité de se rendre dans les centres de vaccination, notant que l'idée d'imposer un passeport sanitaire pour entrer dans les lieux publics n'est pas exclue. «*Il y a des personnes qui ne veulent pas comprendre qu'elles causent du mal à autrui et c'est inacceptable*», a-t-il dénoncé. «*Vous avez le droit de ne pas vous faire vacciner, mais vous ne pouvez pas accéder à certains endroits pour contaminer les autres*», a-t-il ajouté. En septembre dernier, les autorités ont annoncé une grande campagne visant à vacciner 70 % de la population d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, cette cam-

pagne a atteint ses limites. L'objectif assigné n'a pas été atteint. Selon les derniers chiffres communiqués par le ministre de la Santé, seuls 11 millions d'Algériens sont vaccinés, dont moins de 5 millions ont pris deux doses et 6 millions se sont contentés de seulement une dose. «*Un nombre loin de celui attendu à la fin de l'année en cours, estimé à 20 millions de vaccinés*», a-t-il déclaré. P' Kamel Sanhadji dira également que «*5 millions de personnes totalement vaccinées c'est peu*». Pour booster la campagne de vaccination, les spécialistes de la santé ont invité le ministre Benbouzid à revoir la communication autour de cette campagne de vaccination massive contre le Covid-19. Seuls 20 % du corps médical sont vaccinés, idem pour les enseignants et à peine 2 % chez les étudiants. «*Une*

*situation lamentable*», s'inquiète le P' Kamel Sanhadji, qui a appelé à mettre en place «*le pass sanitaire*». «*Contaminer les autres n'est pas une liberté*», a interpellé le P' Kamel Sanhadji, rappelant que le temps presse pour tenter de se protéger durant la saison hivernale, propice à la propagation du virus. «*Il est urgent de se faire vacciner, car il faut attendre entre 4 et 6 semaines après l'inoculation du vaccin pour développer une réponse immunitaire*». «*Il faut mettre en place le plus rapidement possible le pass sanitaire, quitte à le gérer de façon graduelle, de sorte que la culture se mette en place et que les citoyens voient que c'est dans leur intérêt et constatent concrètement que cela se traduit par une baisse des décès et des cas compliqués de Covid-19*», a ajouté le spécialiste.

Meriem Benchaouia

Gestion des catastrophes naturelles

# Risques majeurs : les collectivités locales pointées du doigt

■ Les responsables des collectivités locales ont été sévèrement critiqués par l'expert en risques majeurs, Abdelkrim Chelghoum, en matière de prévention contre les catastrophes naturelles. «Ce que nous vivons aujourd'hui en Algérie, ce sont les conséquences des défaillances, des carences majeures et de l'impréparation des mairies dans la gestion des risques sur leur territoire», a-t-il dénoncé.

Par Louisa Ait Ramdane

Une fois de plus, les intempéries ont mis à nu la gestion désastreuse des catastrophes naturelles dont l'impact est dramatique, autant sur les personnes que sur les biens. Les mairies ne semblent pas avoir tiré la leçon en matière de gestion de ces tragiques événements. Abdelkrim Chelghoum a relevé que les dernières pluies ne sont pas considérées comme un phénomène hors norme : «Des pluies saisonnières qui étaient certes fortes, environ 400 mm de précipitations en une semaine, mais pas diluviennes comme certains le prétendent, ont paralysé 57 communes de la capitale. Cela veut dire que les mesures préventives basiques et minimales n'ont pas été implémentées dans ces périmètres».

Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, Abdelkrim Chelghoum a pointé du doigt les collectivités locales qui n'interviennent pas à temps pour arrêter les constructions qui se dressent dans les zones à risques majeurs. «On ne peut pas gérer les risques majeurs à partir du sommet, il faut les gérer à partir de la base», a-t-il indiqué, soulignant que «la mairie représente la colonne vertébrale dans l'organisation de toute prévention contre les risques majeurs, comme stipulé dans la loi 04-20». Dans ce contexte, il a dénoncé la non application de cette loi. «Les dernières pluies ont mis à nu le non-respect de la loi 04-20 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable», a dénoncé Abdelkrim Chelghoum, mettant en garde que «si cette loi n'est

pas appliquée de façon draconienne, l'Algérie va connaître des catastrophes qu'elle ne pourra pas gérer».

Malheureusement, à travers l'ensemble du territoire national, il y a des milliers d'exemples de constructions qui ne respectent pas la loi 04-20, a regretté l'invité de la radio. «La loi 04-20 est une loi importante pour notre pays, elle a été élaborée juste après le séisme de Boumerdès où des milliers de sites dans cette zone sinistrée ont été expertisés. Les conclusions ont montré que la cause principale des effondrements (dans 80 % des cas) était le mauvais choix des sols. Tout cela est fixé dans la loi 04-20», a expliqué le président du Club algérien des risques majeurs.

## La destruction du bâtiment sur une falaise à Bir-Mourad Rais est recommandée

Les inondations ont dévoilé les points noirs et le bricolage dans l'urbanisation et l'aménagement du territoire, a constaté encore une fois le président du Club algérien des risques majeurs, avant de s'interroger sur les conséquences de phénomènes plus graves : «Quels seraient les résultats en cas de séisme majeur ?». Citant le cas de l'immeuble en construction au bord de l'une des falaises du quartier de Bir Mourad Rais, dans la capitale, et qui menace de s'effondrer depuis les dernières pluies, l'expert s'est étonné du fait que le promoteur soit en possession de tous les documents légaux lui permettant de construire sur ce terrain. «Si l'on se réfère à la loi 04-20, ce promo-



Ph.D. R.

teur n'aurait pas dû obtenir de permis de construire». «Cette promotion immobilière en cours de réalisation, de sept étages en surface et de quatre à cinq étages en sous-sol, n'aurait jamais dû être construite sur ce site et le permis de construire n'aurait pas dû être délivré», dit-il. L'invité de la rédaction de la Chaîne 3 a fait un diagnostic sans appel sur cet édifice. «Depuis 40 ans que je calcule les ouvrages et que je simule les sols, je peux vous dire que ce bâtiment ne peut pas tenir». La seule solution, a affirmé l'expert, c'est de «procéder au plus vite à son démantèlement technique de façon à ne pas toucher le voisinage». Pour rappel, mardi soir, un effondrement rocheux d'une falaise surmontée d'une construction, au niveau de la station de transport des voyageurs de Bir-Mourad Rais, a été enregistré. Suite à quoi, les services de la wilaya d'Alger ont fermé provisoirement la station de transports pour protéger les

citoyens. Le professeur Chelghoum a interpellé également les autorités, affirmant qu'«il est grand temps de revoir les responsabilités des uns et des autres, et la tutelle des institutions qui doivent gérer les grandes catastrophes naturelles et technologiques».

«La loi 04-20, parue en 2004, n'a pas été appliquée et il lui manque encore une trentaine de textes d'application que nous avons proposés et qui sont restés lettre morte», a témoigné l'expert, appelant à prendre en charge cette problématique à haut niveau. «La gestion des risques majeurs relève de la sécurité nationale et la sécurité nationale relève de la Présidence de la République. Il est grand temps de revoir la tutelle des institutions en charge de la gestion des grandes catastrophes naturelles et technologiques», a recommandé le président du Club algérien des risques majeurs.

L. A. R.

Education nationale

## Vers l'adoption d'une nouvelle réforme du Bac

Le ministère de l'Education nationale étudie la possibilité de rendre les admissions à l'université dépendantes non seulement de la moyenne du Bac, mais aussi de celle de la dernière année scolaire», a indiqué, hier, l'inspecteur principal au ministère de l'Education nationale. Après l'annulation officielle de l'examen de la cinquième année primaire, le ministère de l'Education nationale se penche désormais sur l'examen final et décisif du baccalauréat. En effet, selon un responsable au ministère de l'Education nationale, le département de Belabed étudie la possibilité de modifier le mode d'admission à l'université, en additionnant à la moyenne du

Bac, celle de la dernière année scolaire. L'inspecteur principal, Belaouar Boualem, a expliqué, lors d'une émission télévisée, que «les élèves n'ayant pas pu décrocher le baccalauréat, mais qui ont une bonne moyenne durant tout le long de leur dernière année scolaire, pourront, si cette nouvelle méthode est adoptée par le ministère, être admis à l'université». Le responsable a ajouté que les services du ministère de l'Education nationale ont déjà entamé les ateliers de formation pour les enseignants en charge d'élaborer les sujets de l'examen du Bac de cette année. Belaouar a notamment souligné l'importance du fait que les questions des

sujets du Bac soient claires et dénuées de toute ambiguïté. «Les sujets de cet examen seront étudiés et révisés afin de mettre en place une façon nouvelle de le passer». Il a rappelé que «lors d'un colloque national sur l'évaluation des sujets du baccalauréat, le ministre de l'Education, Abdelhakim Belabed, a abordé les paramètres scientifiques appliqués dans certaines matières, notamment l'arabe et la philosophie. Le ministre y a affirmé l'objectif de l'élaboration d'une vision prospective de l'approche pédagogique». Compte tenu des recommandations du Conseil national des programmes qui a pour but de revoir plusieurs détails concernant l'examen du

Bac, à savoir : le nombre de jours des épreuves, les questions et le contenu. Ainsi, le Conseil s'attellera à éliminer les lacunes et les inconvénients de cet examen, tout en le mettant au diapason des examens à l'international, a expliqué l'intervenant. Pour rappel, le ministère de l'Education nationale avait décidé de fixer la moyenne de réussite au baccalauréat session juin 2020 à 9/20, en raison des conditions sanitaires exceptionnelles (Covid-19) qui ont marqué le déroulement des épreuves. Pour la session de juin 2021, la moyenne d'admission a été fixée à 9,5/20. Il est à noter que le taux de réussite, en adoptant ces moyennes d'admissions de

LA QUESTION DU JOUR

## Blinken multiplie ses avertissements à la Russie

Suite de la page une

Il se trouve qu'en même temps que les Russes se comportent comme s'ils voulaient envahir l'Ukraine, eux-mêmes, en compagnie de plusieurs de leurs alliés de l'Otan, s'exercent depuis plusieurs jours en mer Noire à une attaque maritime contre la Russie. Une provocation dénoncée par Vladimir Poutine sur un ton qui laisse peu de doute sur les conséquences qui en résulteraient si elle devait se poursuivre. L'encerclement de la Russie par l'Otan est le cauchemar russe par excellence, celui dont la réactivation en 2014 avait entraîné l'annexion de la Crimée et la guerre du Donbass. Ce que les Américains sont en train de faire dans la proximité immédiate de la Russie a un équivalent théorique : ce que feraient les Russes s'ils s'associaient aux Cubains pour se lancer avec leur marine dans des manœuvres au large de la Floride. Leur réaction serait facile à imaginer. C'est précisément à un jeu de ce genre qu'ils sont en train de se livrer avec l'Ukraine dans les parages de la Russie. Rien que cette année, c'est la deuxième fois qu'ils s'adonnent à des manœuvres maritimes en mer Noire, la première prenant place l'été dernier, en forme de manœuvres maritimes avec la seule Ukraine. La Russie non plus n'en est pas sa première concentration de forces à la frontière avec l'Ukraine, mais à sa deuxième, la première s'étant produite au début de cette année, laquelle déjà avait fait penser à une attaque contre l'Ukraine. Ce qui semble avoir particulièrement exaspéré Moscou, c'est l'emploi de drones turcs par les Ukrainiens contre des séparatistes pro-russes. Puis plus rien, les troupes russes s'étaient retirées, aussi brusquement qu'elles s'étaient rassemblées. Il est probable qu'il en soit de même cette fois-ci, qu'elles quittent leurs positions actuelles dès lors que les navires de l'Otan auraient cessé de jouer avec le feu au large de la Russie. Cette éventualité aurait d'ailleurs prévalu si Antony Blinken n'avait eu de cesse de sonner le tocsin, comme si la menace d'une guerre était autrement sérieuse cette fois-ci.

M. H.

moins de 10/20, a été de 61,17 % en 2021 et de 55,30 % de réussite en 2020. En outre, concernant les autres examens de fin d'année, le ministre de l'Education nationale a annoncé, il y a une semaine, l'annulation de l'examen de fin de cycle primaire pour l'année scolaire en cours, et ce, après une étude approfondie et exhaustive de l'efficacité de cet examen sur les plans pédagogique, d'enseignement et d'évaluation.

Thinine Khouchi

Energies renouvelables à Mostaganem

# Green Power amorce la transition énergétique

■ A Mostaganem, Green Power, une entreprise naissante appartenant au Groupe industriel Sidi Bendehiba, entame la transition énergétique par l'entrée en exploitation d'une unité industrielle de production de systèmes d'énergies renouvelables.

Par Lotfi Abdelmadjid

**A** l'occasion d'une entrevue avec la jeune directrice du projet, M<sup>me</sup> Fairouz Sekkili explique que la nouvelle unité SARL Green Power, basée à la zone d'activités de Mesra, se spécialise dans l'étude et la réalisation de divers systèmes d'énergies solaires et éoliennes. Cette entreprise, grâce à une main-d'œuvre et une ingénierie locales, a vocation à développer des systèmes énergétiques qui alimentent les habitations, les usines, les structures publiques, les réseaux d'éclairage public ainsi que les systèmes d'irrigation des exploitations agricoles. M<sup>me</sup> Sekkili affirme à la presse que d'emblée l'unité emploie une trentaine d'employés, mais selon l'extension du projet les postes d'emploi qui restent à pourvoir seront de 120 en 2022. Dans le cadre de la diversification des activités énergétiques le Groupe s'est lancé aussi dans les opéra-

tions de transition énergétiques conformément à la stratégie globale du gouvernement algérien. Green Power amorce la transition par la fabrication de panneaux photovoltaïques, par celle des batteries, des onduleurs, des coffrets de protection et des générateurs qui vont avec le système d'énergie nouvelle. Grâce à la structure de recherche et développement du Groupe, les jeunes ingénieurs du bureau d'études de l'entreprise naissante œuvrent actuellement sur des systèmes innovants prévus dans le projet. Faut-il préciser, par ailleurs, que ces jeunes se focalisent actuellement sur la réalisation d'un chauffe-eau domestique qui fonctionne à l'énergie solaire. D'autre part, cette même équipe vient d'achever le travail sur un système d'irrigation solaire pivotant et longitudinal fonctionnant à l'énergie solaire avec un taux d'intégration de 90 et 70 %, qui sera commercialisé très prochainement. Le système d'irrigation contribuera à réduire



les coûts de production qui pèsent sur les agriculteurs, notamment le coût d'utilisation de l'énergie électrique et des dérivés du pétrole (gasoil). Il jouera aussi un rôle en matière de rationalisation de l'eau, de réduction de la pression sur le réseau électrique et d'autres avantages écologiques, selon la même source. Par ailleurs,

Fairouz Sekkili a fait savoir que le même bureau d'études compte, dans les prochains mois, réaliser le premier ventilateur fonctionnant à l'énergie électrique éolienne, avec un taux d'intégration allant jusqu'à 90 %, précisant que cette unité sera la première entreprise au niveau national à produire ce type de systèmes énergétiques. Par-delà les obs-

tacles bureaucratiques, aujourd'hui GISB est en train de relever des défis monumentaux, ceux d'aller jusqu'au bout de la transition énergétique. En plus de Green Power, d'autres filiales travaillent sur le LED (lampes et luminaires) avec à la clé un projet de laboratoire pour mieux cerner cette nouvelle technologie. L. A.

Algérie/Maroc/Israël

## Des experts soulignent l'impératif de renforcer la cohésion nationale face aux menaces du Makhzen et de ses alliés

**D**es experts en sécurité et chercheurs en histoire ont mis l'accent, samedi à Alger, sur la nécessité de renforcer la cohésion nationale pour protéger la sécurité nationale des menaces du Makhzen et de ses alliés qui mènent «une attaque féroce» contre l'Algérie, soulignant que «faire face au danger extérieur, y compris la normalisation des relations entre le Maroc et l'entité sioniste, est une affaire d'Etat qui exige la mobilisation de tous pour faire avorter les plans qui ciblent l'unité nationale».

Ces experts intervenaient lors du Forum du quotidien «El Hiwar» qui a organisé une conférence à laquelle ont pris part l'ancien colonel Ahmed Adhimi, le chercheur en histoire Djamel Yahiaoui et le penseur Lakhdar Rabhi, sous le thème «Protection de la sécurité nationale», pour jeter la lumière sur les dangers extérieurs qui menacent l'Algérie.

Dans sa communication intitulée «Le danger du Makhzen et le Sahara occidental», M. Adhimi a souligné que «lorsqu'il s'agit des intérêts de l'Etat et de sa sécurité extérieure, tous doivent s'unir contre le danger extérieur», ajoutant que «le Makhzen et ses alliés représentent un véritable danger pour notre pays, c'est pourquoi nous devons faire preuve d'un haut degré de conscience et de vigilance pour faire échouer toutes les manœuvres».

La question de la protection de la sécurité nationale «ne relève pas de la seule responsabilité de l'Armée. Elle est du ressort de tous les Algériens, quelles que soient leurs tendances et leurs appartenances, car perdre le pays c'est perdre la vie», a-t-il soutenu, soulignant que «le peuple algérien est un peuple pacifique».

L'hostilité du Makhzen envers l'Algérie s'explique, entre autres, par ses visées

expansionnistes dans la région, le royaume du Maroc et l'entité sioniste étant les seuls dans le monde dont les frontières ne sont pas délimitées, a-t-il précisé, rappelant que le Maroc «n'a pas encore présenté sa carte à l'ONU comme la fait l'Algérie, en raison de sa politique expansionniste au détriment de ses voisins».

Le Maroc ne possède pas de convoitises seulement envers l'Algérie, mais avec le reste de ses voisins, à savoir : la Mauritanie et notamment le Sahara occidental, en occupant une partie de son territoire en violation flagrante de toutes les chartes internationales, a-t-il fait remarquer.

Le même expert a expliqué comment le régime marocain a parié, dans sa politique expansionniste, au détriment des frontières algériennes, sur la situation de l'Algérie post-indépendance, de même qu'il a misé, durant la décennie noire que le pays a connue et a soutenu des groupes terroristes. Or, poursuit-il, tous ses plans ont échoué, investissant, dès lors, dans une guerre non déclarée visant à noyer l'Algérie par des tonnes de «venins», pour engourdir le peuple.

M. Adhimi a attribué la lâche attaque marocaine contre deux camions algériens sur l'axe reliant Ouargla à Nouakchott, ayant coûté la vie à trois Algériens, à «la tentative du Makhzen d'intimider les commerçants algériens et les dissuader d'accéder aux marchés mauritaniens et africains».

La haine qu'éprouve le régime du Makhzen contre l'Algérie s'était manifestée par les déclarations de l'ancien consul du Maroc à Oran en mai 2020, dans lesquelles il a qualifié l'Algérie de «pays ennemi», a-t-il indiqué.

L'intervenant a dénoncé le fait que le

régime marocain ait amené l'entité sioniste au seuil des frontières algériennes, pointant du doigt la détermination du Maroc à signer des accords de sécurité avec l'entité et à mettre en place une éventuelle base militaire.

Déplorant, par ailleurs, la tentative d'entamer l'unité du pays en évoquant de la prétendue «République de Kabylie» en la comparant à la cause sahraouie, M. Adhimi a avancé que «la Kabylie se situe au cœur de l'Algérie et est indissociable, tandis que le Sahara occidental est un territoire distinct, et est situé au sud du Maroc».

Historiquement, l'Algérie a adopté la politique de bon voisinage avec le Maroc, et n'a jamais eu de problème avec le peuple marocain. Cependant, le Makhzen développe un complexe envers l'Algérie et use de tous ses moyens pour cibler notre pays, a-t-il souligné.

Et de faire part de cette guerre médiatique menée contre l'Algérie par le Maroc et l'entité sioniste, afin de ternir son image à l'étranger et la promouvoir comme étant un «pays de répression et de terrorisme». Une telle situation requiert une véritable riposte à cette guerre, a-t-il conclu, appelant à «raffermir la cohésion nationale et hisser le niveau de conscience des individus».

### La normalisation du régime marocain : une menace à la sécurité nationale

Relevant l'acharnement marocain et français contre l'Algérie, le chercheur en histoire Djamel Yahiaoui a rappelé que «Paris n'a pas encore digéré comment l'Algérie a pu arracher son indépendance et adopte le principe de la réciprocité

avec la France, contrairement à d'autres anciennes colonies françaises».

Et de préciser que la question de la mémoire hante toujours la France, d'où les déclarations de certaines personnalités politiques françaises en tête desquelles le Président Macron, appelant au renforcement du front intérieur pour faire face aux dangers.

Intervenant à l'occasion, Lakhdar Rabhi, penseur et chercheur en histoire, a souligné dans une communication intitulée «Les dangers de la normalisation et le sionisme», qu'il s'agit de la sécurité nationale algérienne qui est la responsabilité de tous.

«Tous les Algériens, notamment les jeunes, devraient être conscients des dangers de la normalisation qui est une question d'Etat et pas du pouvoir», a-t-il indiqué.

«La normalisation du Maroc diffère de celle des pays du Moyen-Orient, puisqu'elle ne vise pas à la sécurité financière et hydrique mais plutôt pour dissocier les pays en faveur de l'édification de l'Etat juif», a relevé le penseur.

D'après M. Rabhi, la question sahraouie ne justifie pas la normalisation avec l'entité sioniste car les relations du makhzen avec Israël remontent à six décennies et ce qui s'est passé en décembre dernier n'était que l'officialisation de ces relations secrètes.

Les complots tramés par le Maroc contre l'Algérie c'est pas nouveau, a rappelé le moudjahid et chercheur en histoire islamique, Mohamed Sghir Belaalem.

Le Makhzen joue toutes ses cartes pour atteindre à l'Algérie, a-t-il indiqué, rappelant la tentative d'utiliser la prétendue «République de Kabylie».

APS

# Les conditions de refinancement des micro-entreprises en difficulté fixées

■ Les conditions et modalités de refinancement des micro-entreprises en difficulté ont été fixées par un arrêté interministériel publié au Journal officiel (JO) n° 86.



Par Samia Y.

Signé conjointement par le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Micro-entreprise, Nassim Difat et le ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, le 26 septembre dernier, cet arrêté a pour objet de fixer les micro-entreprises en difficulté et les conditions et modalités de leur refinancement. Ainsi, la micro-entreprise en difficulté est « toute micro-entreprise qui n'a pas pu exercer son activité et/ou qui n'a pas pu rembourser les prêts qui lui ont été octroyés ». En cas de nécessité et « à titre exceptionnel », les promoteurs, bénéficiant du dispositif d'appui à la création et l'extension d'activités, peuvent bénéficier du refinancement de leurs micro-entreprises en difficulté. Sont concernées par le refinancement, les micro-entreprises en difficulté dont les activités ont été affectées et qui n'ont pas pu prendre des mesures pour leur modernisation, ont été suspendues en raison de la promulgation de

nouveaux textes législatifs ou réglementaires relatifs à leur activité, à condition de se conformer à la législation et à la réglementation en vigueur, ont été suspendues et leurs équipements ont été saisis et/ou vendus par les banques, sans recours au fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs.

Cette disposition concerne aussi les micro-entreprises en difficulté qui ont cessé leurs activités en raison d'un différend juridique avec le fournisseur, de la mort d'animaux suite à une épidémie, catastrophes naturelles ou tout incident, en raison de l'indemnisation par les compagnies d'assurance, et le montant de l'indemnisation a été comptabilisé dans le remboursement du prêt bancaire (accident de la route, incendie, vol), ou à cause de la destruction de leurs équipements et/ou d'une partie des équipements suite à des facteurs externes (défauts de fabrication, défauts dissimulés), accompagnés d'un rapport d'expertise. Les promoteurs concernés sont soumis aux

mêmes dispositions applicables aux projets financés selon le mode de financement triangulaire, ainsi qu'aux avantages accordés prévus dans le cadre de la législation en vigueur. Le texte prévoit, par ailleurs, la création d'un comité chargé d'étudier les cas concernés au niveau des agences de wilayas de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade). Pour bénéficier d'un refinancement, le promoteur concerné doit présenter un dossier et une étude technico-économique, élaborés par un expert qualifié, sur la rentabilité de l'investissement à refinancer, et épuiser toutes les procédures légales et exécutoires du recouvrement du prêt ou pour récupérer le matériel, avec l'impossibilité d'exécution. Il doit aussi présenter les documents justifiant la situation de sa micro-entreprise en difficulté vis-à-vis des services fiscaux et justifier sa situation vis-à-vis des caisses de la sécurité sociale. L'indemnité de la compagnie d'assurance pour le matériel et le montant doit être insuffisant pour reprendre l'acti-

tivité, exige l'arrêté. Sont exclus des procédures de refinancement, les jeunes promoteurs bénéficiaires du prêt supplémentaire non rémunéré d'exploitation, indemnisés par le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs et ceux ayant bénéficié d'éventuelles mesures exceptionnelles liées au crédit bancaire et/ou au prêt de l'agence et ayant vendu et/ou liquidé leur équipement.

Un autre arrêté interministériel fixant les conditions et modalités d'octroi du prêt non rémunéré supplémentaire d'exploitation à titre exceptionnel au profit des jeunes promoteurs bénéficiant du soutien de l'Anade a été également publié au même Journal officiel. Ce prêt non rémunéré supplémentaire d'exploitation à titre exceptionnel est fixé à un montant qui ne saurait dépasser 1 million de dinars. Pour bénéficier du prêt, la micro-entreprise doit être en situation d'absence ou d'un manque de liquidités, être en activité lors du dépôt de la demande du prêt et avoir l'équipement de base. En outre, elle ne doit pas être indemnisée par le fonds de caution mutuelle garantie risques/crédits jeunes promoteurs.

Dans le même Journal officiel, un troisième arrêté interministériel a été publié, fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-087 intitulé « Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes ». Au titre des dépenses, le Fonds prend en charge l'octroi de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs pour la mise en œuvre de la micro-entreprise. Le montant des prêts non rémunérés varie en fonction du coût de l'investissement de création

ou d'extension d'activités.

Ainsi, au titre du financement triangulaire, le montant est fixé à 15 % du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 10 millions de dinars, 18 % du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est réalisé dans les zones spécifiques et les Hauts-Plateaux et inférieur ou égal à 10 millions de dinars. Il est de 20 % du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est réalisé dans les régions du Sud et inférieur ou égal à 10 millions de dinars, et de 25 % du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 10 millions de dinars et réalisé par des étudiants et jeunes chômeurs porteurs de projets.

Au titre du financement mixte, les montants est de 50 % du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 10 millions de dinars.

S. Y.

## Agriculture Le Sri Lanka ré-autorise l'importation des produits chimiques

Le Sri Lanka a abandonné hier son programme visant à devenir le premier producteur mondial d'aliments 100 % biologiques et annoncé la levée immédiate de l'interdiction d'importer des pesticides et d'autres intrants agricoles. « Nous autoriserons désormais les intrants chimiques dont le besoin est urgent », a déclaré le secrétaire du ministère, Udith Jayasinghe, à la chaîne de télévision privée News First, avant des manifestations d'agriculteurs prévues à Colombo. « Compte tenu de la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire, nous avons pris cette décision », a-t-il expliqué en annonçant la levée de la large interdiction de tous les produits agrochimiques, y compris les herbicides et les pesticides.

En pleine crise économique, le Sri Lanka est notamment victime d'une sévère chute de ses réserves de devises entraînant des pénuries de vivres, de pétrole brut et d'autres produits essentiels. Le mois dernier, les autorités avaient déjà levé les restrictions sur les importations d'engrais pour le thé, principal produit d'exportation du pays. De vastes étendues de terres agricoles ont été abandonnées après l'interdiction d'importation, introduite pour la première fois en mai. Les pénuries se sont aggravées au cours de la semaine écoulée, les prix du riz, des légumes et d'autres produits de base ayant doublé dans tout le pays.

Farid M.

R. E.

## Education nationale

# Vers une nouvelle réforme du Bac

Les prix à l'importation et à l'exportation des marchandises, exprimés en dinars, ont connu des hausses durant le premier semestre 2021 par rapport à la même période de 2020, selon l'Office national des statistiques (ONS).

Ainsi, les prix en dinar à l'exportation des marchandises, hydrocarbures compris, ont connu une hausse « remarquable » de 49,5 % sur un an, durant la période janvier-juin 2021, tandis que ceux à l'importation ont affiché une augmentation « importante » de 18,5 %.

L'ONS explique la hausse de l'indice des valeurs unitaires (IVU) à l'exportation des marchandises (prix à l'exportation) durant les six premiers mois de 2021, par l'augmentation des

prix des hydrocarbures de 49 % et des prix des exportations des produits hors hydrocarbures (PHH) de 42,5 %.

Expliquant l'évolution haussière de l'indice des prix à l'importation, l'Office a précisé que tous les groupes de produits ont connu des augmentations durant les six premiers mois de l'année 2021 par rapport à la même période de l'année précédente.

La hausse la plus remarquable a concerné les combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes avec +72,9 %, les huiles grasses et cires d'origine animale ou végétale avec +59,8 %, les boissons et tabacs (+23,5 %) et les produits chimiques et produits connexes (+23,5 %). D'autres groupes de

produits ont également connu des augmentations de prix à l'importation. Il s'agit des produits alimentaires et animaux vivants (+18,9 %), des matières brutes non comestibles, sauf carburants (+17,4 %), des articles manufacturés (+15,6 %) et enfin les machines et matériels de transport (+8,4%).

De janvier à juin dernier, le volume des exportations algériennes a augmenté de 12 %, tandis que celui des importations s'est rétracté de 2,4 %, a noté l'organisme des statistiques.

Les exportations de marchandises se sont élevées à 2 293,2 milliards de dinars au premier semestre 2021 contre 1 368,7 milliards de dinars à la même période de référence en 2020,

enregistrant une hausse de 67,5 %. Pour les importations, elles se sont élevées à 2 463,7 milliards de dinars au 1<sup>er</sup> semestre 2021 contre 2 130,5 milliards de dinars à la même période de 2020, soit une hausse de 15,6 %.

Ces évolutions du commerce extérieur de marchandises ont été soldées par une « importante » réduction du déficit commercial qui passe de -761,8 milliards de dinars durant les six premiers mois de 2020 à -170,5 milliards de dinars à la même période de 2021, avec une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations, qui passe de 64,2 % à 93,1 %, selon les données du même organisme.

Les parents réclament plus de structures d'accueil

# Un millier d'enfants atteints de troubles mentaux inscrits au primaire

■ Le ministère de l'Education nationale a enregistré un millier d'élèves atteints de troubles mentaux légers, d'autisme et de trisomie 21, inscrits en cycle primaire au titre de l'année scolaire 2020-2021, les parents se plaignant toutefois d'un déficit en structures spécialisées pouvant garantir une scolarisation adéquate à leurs enfants.

Par Hania T.

Le directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Education nationale, Kacem Djahlane, a déclaré à l'APS que le secteur avait enregistré 1 051 élèves atteints de troubles mentaux légers, de troubles de l'autisme et de trisomie 21 (syndrome de Down), inscrits dans le cycle primaire au cours de l'année scolaire 2020-2021, dont 875 élèves trisomiques parmi lesquels 369 élèves filles scolarisées dans des classes spéciales aménagées au niveau des établissements éducatifs et gérées par des associations.

M. Djahlane a insisté, dans ce cadre, sur l'impérative conjugaison des efforts de tous les intervenants pour une meilleure prise en charge de cette catégorie d'enfants qui bénéficient de droit à l'éducation au sein de ces classes en coordination avec le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme.

Il a souligné, à ce titre, l'engagement de l'Etat à ouvrir «progressivement» de nouveaux postes d'encadrement, qui permettront de réduire le nombre d'enfants inscrits sur les listes d'attente et de répondre à toutes les demandes exprimées par leurs parents.

M. Djahlane a indiqué, par ailleurs, que le programme approuvé pour l'enseignement de cette catégorie est «adapté» à la structure mentale de l'enfant trisomique, l'objectif principal étant de lui permettre d'atteindre «l'autonomie individuelle» et d'acquiescer des principes de base dans la langue, l'éducation artistique et physique.

## Multiplier les structures d'accueil des élèves atteints du syndrome de Down

Pour leur part, les parents d'élèves se plaignent des frais de prise en charge de leurs enfants dans les établissements, soulignant qu'il y a un grand nombre d'eux atteints du syndrome de Down inscrits sur les listes d'attente et ne sont pas admis dans les classes spéciales pour des raisons qu'ils ignorent.

Quant aux associations actives dans ce domaine, elles affirment œuvrer pour la prise en charge «précoce» des enfants atteints de ce syndrome en leur apprenant les connaissances artistiques et sportives indispensables à leur insertion sociale.

Le président de l'association «Chams pour les arts thérapeutiques», Djamel Merahi, a indiqué que l'association a choisi «l'art» comme moyen de prise en charge



des personnes aux besoins spécifiques dont celles atteintes de trisomie 21, de façon à concourir à leur insertion dans la société, relevant que l'association a ouvert plusieurs ateliers artistiques, pour ne citer que le théâtre, les arts plastiques, la danse, l'expression corporelle et les activités éducatives.

A propos de la prise en charge, l'intervenant a rappelé que l'association accueille toutes les catégories, aussi bien les per-

sonnes aux besoins spécifiques que celles atteintes de maladies chroniques ou bien portantes, afin de créer «une mini société intégrée» en consacrant la culture de «l'acceptation de l'autre et du vivre ensemble».

M<sup>me</sup> Radia Merzouki, membre du bureau de l'Association nationale de l'insertion scolaire et professionnelle des trisomiques (ANIT), a, pour sa part, indiqué que l'association assure l'accompagnement des enfants atteints

de la trisomie 21 à travers trois phases à savoir : la phase orthophonique (de 0 à 6 ans), suivie de l'évaluation de l'état d'acquisition des connaissances à apprendre durant cette phase pour que l'élève soit admis en première année primaire dans des classes aménagées par le ministère de l'Education nationale jusqu'à ce qu'il atteigne la phase de la formation professionnelle.

H. T.

Protection des droits de l'enfant

## L'Algérie parmi les premiers pays à ratifier la Convention internationale

L'Algérie a été parmi les premiers pays à avoir ratifié la Convention internationale pour la protection des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1989, car accordant un intérêt particulier à cette frange de la société et à sa promotion, a indiqué, samedi à Mascara, la présidente de l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (Onppe), Meriem Chorfi.

Lors d'une journée d'étude, organisée par l'Onppe en coordination avec le bureau Algérie de l'Unicef et la wilaya de Mascara à l'occasion des festivités nationales de la Journée internationale de l'enfance, Meriem Chorfi a rappelé que l'Algérie, qui a ratifié le 19 décembre 1992 cette Convention internationale, «accorde un intérêt particulier à la question de la protection des droits de l'enfant et de sa promotion en adaptant plusieurs de ses lois et conventions ratifiées dans le cadre de son engagement international dans ce domaine».

La présidente de l'Onppe a salué le choix du thème «La santé mentale chez les enfants et les adolescents», retenu pour cette rencontre qui, a-t-elle dit, «inter-

vient conséquemment aux effets néfastes sur la santé psychique et mentale des enfants et adolescents causés ces deux dernières années par la pandémie de coronavirus qui a affecté toutes les couches de la société et principalement sur celle des enfants et des adolescents qui représentent le tiers de la population algérienne». «L'Onppe a installé en 2019 la commission thématique chargée de la santé de l'enfant avec la participation de plusieurs instances, dont les représentants de la société civile. Cette commission a organisé, depuis son installation, plusieurs activités pour la protection et la promotion de la santé de l'enfant sur tous les plans et dans tous les domaines, dont la santé mentale», a-t-elle ajouté.

De son côté, le représentant du bureau Algérie de l'Unicef, Islam Boukhari, a remercié le gouvernement algérien pour son souci constant à veiller à la protection et à la promotion des droits des enfants. Il a rappelé que le Premier ministre et ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, avait présidé, il y a deux jours de cela, l'opération de lancement des festivités de la Journée mondiale des droits de l'en-

fance. L'intervenant a souligné que «la préoccupation et l'intérêt accordés aux droits de l'enfant dans le monde prend de grandes dimensions positives, en atteste la Convention internationale pour la protection des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, qui est considérée comme l'un des documents internationaux les plus ratifiés par les Etats».

Pour Islam Boukhari, «malgré l'attention internationale portée à la santé mentale des enfants et des adolescents, seuls 2 % des budgets publics destinés au secteur de la Santé mondiale sont consacrés à la prise en charge de la santé mentale, montant insuffisant qui devrait être augmenté pour lutter contre ces maladies».

Le wali de Mascara, Abdelkhalek Sayouda, a également fait part, dans son intervention, de la disponibilité des services de la wilaya à fournir les moyens matériels et humains nécessaires pour soutenir les activités de l'Onppe dans la région.

Au cours de cette rencontre, le D<sup>r</sup> Rabah Abderrahmane, spécialiste en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, a abordé le thème «Les généralités de la

santé mentale», alors que la responsable des études à l'Onppe, Aïda Mechri, a évoqué «Le rôle de l'Office dans le renforcement de la santé mentale de l'enfance».

De leur côté, le D<sup>r</sup> Rouichi Mounia a fait une intervention sur «Les activités de la commission thématique en charge de la santé des enfants», le D<sup>r</sup> Sibali Chahinez a parlé des «Retombées de la violence sur la santé mentale des enfants», alors que le P<sup>r</sup> Mustapha Khiaï, président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Forem), a abordé le thème «La contribution de la société civile dans le domaine de la santé mentale de l'enfant». Enfin, l'universitaire Dehrib Samir a traité de «La santé psychique de l'enfant». Durant l'après-midi, une caravane de solidarité avec les enfants autistes, pris en charge au centre relevant de la Direction de l'action sociale et de solidarité, a été lancée. Des enfants autistes bénéficieront d'un diagnostic de cette maladie avec l'utilisation des équipements médicaux modernes, ont indiqué les organisateurs.

Hafid Ch./APS

Festival d'Amiens

# «La vie d'après» d'Anis Djaad et «Marin des montagnes» de Karim Ainouz primés

■ Le long métrage de fiction «La vie d'après» de Anis Djaad a obtenu la Mention spéciale au 41<sup>e</sup> Festival international du film d'Amiens (France), et le Grand prix documentaire est revenu à Karim Ainouz pour son film «Marin des montagnes», peut-on lire dans le palmarès du festival, publié samedi sur le site Internet de l'événement.



Par Abla selles

**P**remier long métrage du réalisateur, «La vie d'après» relate l'histoire de Hadjer qui tente de se reconstruire une vie avec son fils Djamil, après le lâche assassinat de son époux par un groupe terroriste.

Seule, proie à toutes les difficultés de la vie, Hadjer se retrouve avec son fils, face à l'adversité de la vie, amplifiée par son nouveau statut social et sa condition modeste dans son village reculé de l'ouest du pays.

Journaliste, scénariste et réalisateur, Anis Djaad a signé son premier court métrage, «Le hublot» en 2012, suivi en 2014 de «Passage à niveau» puis par «Le voyage de Keltoum» en 2016.

Dans «Marin des montagnes»,

Karim Ainouz décide, en janvier 2019, de traverser la Méditerranée en bateau et d'entreprendre son tout premier voyage en Algérie, son pays d'origine.

Brésilien d'origine algérienne, Karim Ainouz livre un récit détaillé du voyage vers la terre natale de son père, de la traversée de la mer à son arrivée dans les montagnes de Kabylie, entremêlant présent, passé et futur.

Karim Ainouz, est scénariste et réalisateur, comptant à son actif de nombreuses fictions, notamment des courts métrages et des documentaires sélectionnés dans de multiples festivals internationaux.

Se déroulant du 12 au 20 novembre, le 41<sup>e</sup> Festival international du film d'Amiens a réuni plus de 120 films. Le «Grand Prix fiction» du 41<sup>e</sup> Fiffam a été partagé entre Claire Simon pour son film «Vous ne désirez que moi» et Manuel Nieto Zas pour «Employé/patron».

A. S.

Pillées au 19<sup>e</sup> siècle

## Restitution à l'Ethiopie d'une série d'œuvres d'art

**L'**Ethiopie a célébré samedi le retour, sur son sol, d'une série de trésors antiques pillés au 19<sup>e</sup> siècle par des soldats britanniques et récemment revenus du Royaume-Uni, de Belgique et des Pays-Bas, après une longue campagne diplomatique pour obtenir leur restitution, ont rapporté des médias. La collection comprend notamment une couronne de cérémonie, un bouclier impérial, un ensemble de coupes en corne argentée, un livre de prières manuscrit et divers bijoux. La plupart des pièces restituées avaient été pillées par l'armée britannique lors de sa victoire sur l'empereur d'Abysinie Tewodros II à la bataille de Magdala en 1868. Les

trésors ont été dévoilés à la presse au Musée national d'Addis-Abeba, deux mois après avoir été officiellement remis aux autorités éthiopiennes à Londres en septembre. La remise de ces objets constitue la plus importante restitution jamais réalisée au profit de l'Ethiopie qui continue de demander à Londres de lui remettre encore de nombreux autres objets, notamment les tablettes sacrées de pierre et de bois, conservées au British Museum de Londres et jamais exposées au public, représentant une Arche d'Alliance (coffre qui, selon la Bible, a contenu les Dix Commandements donnés au prophète Moïse sur le mont Sinaï). Addis-Abeba réclame également la restitution des

restes du fils de Tewodros, le prince Alemayehu, qui avait été emmené en Angleterre après le suicide de son père suite à sa défaite sur le champ de bataille. Plusieurs des objets exposés samedi au Musée national d'Addis-Abeba devaient être vendus aux enchères mais ont été rachetés par la Fondation philanthropique Scheherazade dans le but de les rendre à l'Ethiopie.

D'autres objets ont été acquis auprès de particuliers, de collectionneurs, de marchands ou d'investisseurs, dont un ensemble de manuscrits médiévaux qui devaient être vendus aux enchères à La Haye.

L'Ethiopie est également en négociations pour la restitution d'une bible et d'une croix qui

devraient faire l'objet d'une vente aux enchères aux Etats-Unis.

Début novembre, un autre pays africain pillé par une autre puissance coloniale, le Bénin, a recouvré une trentaine d'objets d'art qui lui ont été officiellement rendus par la France, qui avait emporté ces objets du royaume d'Abomey à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. «Toutes ces restitutions se déroulent dans le contexte mondial du questionnement du rôle des musées dans la figuration des histoires coloniales et de la légitimité à exposer des objets ainsi pillés», a souligné le Comité national éthiopien de Restitution de l'Héritage lors de la présentation des objets restitués.

Farid H.

Rome

## La seule œuvre murale connue du Caravage bientôt aux enchères

**S**ituée au cœur de la capitale italienne, la villa Aurora (fin XVI<sup>e</sup> siècle) sera mise à l'encan en janvier prochain pour 471 millions d'euros. Elle abrite l'unique fresque du Caravage.

Vivre comme un prince italien dans une villa romaine baroque, c'est désormais possible. En effet, le 19 janvier prochain à Rome, la vente aux enchères d'un somptueux palais romain pourrait atteindre un record pour un bien immobilier. Son estimation ? Plus de 470 millions d'euros. La vacation, exceptionnelle en son genre, portera sur une bâtisse située en plein cœur de la capitale transalpine, bordant les jardins de la villa Borghèse et la Porta Pinciana : le Casino di Villa Boncompagni Ludovisi,

plus connue sous le nom de villa Aurora. Accessible au public pour des visites privées, elle fut construite à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur demande du cardinal italien Francesco Maria Del Monte pour servir de pavillon de chasse.

En 1620, un autre cardinal, Ludovico Ludovisi rachète le terrain pour y faire établir une nouvelle et splendide résidence de campagne de 36 hectares – les travaux sont confiés à Domenico Zampieri, dit le Dominiquin – afin d'y entreposer ses antiquités. Mais le domaine fut par la suite rasé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et vendu à la ville de Rome pour construire l'actuelle et très chic Via Veneto. Cependant, la villa Aurora et ses 2 800 m<sup>2</sup> ont été préservés et sont aujourd'hui les uniques souvenirs de ce super-

be complexe édifié sous les Ludovisi. Un vestige, certes, mais qui comprend de nombreux trésors, justifiant ainsi son prix de vente très élevé. Parmi eux, la seule peinture de plafond connue et attribuée dans le monde à l'enfant terrible du baroque et peintre de génie, Michelangelo Merisi Da Caravaggio, dit le Caravage (1571-1610). Une œuvre estimée à elle seule à 310 millions d'euros par les spécialistes qui ont eu bien du mal à fixer l'estimation, aucune comparaison n'étant possible. Rareté et provenance, deux critères clés qui devraient assurer une belle bataille d'enchères...

Actuellement placé sous la protection du ministère de la Culture italien, l'établissement

pourrait faire l'objet d'une préemption du gouvernement, celui-ci ayant un droit de premier refus sur la vente, afin de devenir le nouvel acquéreur de la villa Aurora. Un scénario souhaitable pour que le site, d'une valeur patrimoniale certaine, reste dans le domaine public et soit visitable et accessible au plus grand nombre pour y découvrir tous ses trésors artistiques. Néanmoins, encore faut-il que les pouvoirs publics réunissent les fonds nécessaires à l'acquisition de la villa Aurora. En tout état de cause, qu'il soit public ou privé, le nouveau propriétaire des lieux devra procéder à des travaux de restauration, estimés par les experts à 11 millions d'euros.

Y. O.

Tunisie

## Décès de la grande chanteuse Safoua

La grande chanteuse tunisienne Safoua est décédée, vendredi, à l'âge de 76 ans, a rapporté la presse tunisienne. Dans un faire-part publié dans la nuit de vendredi à samedi, le ministère tunisien des Affaires culturelles a regretté la perte d'une grande icône de la scène artistique et musicale tunisienne. Née en 1945 à Sfax, Safoua, de son vrai nom Nabihia Gargouri, était l'une des grandes figures de la scène musicale tunisienne surnommée «la perle du Sud», en référence à sa ville natale. Entamant sa carrière musicale à Sfax alors qu'elle était encore jeune, Safoua a connu le succès dès les années 1960, après avoir brillamment interprété, à 17 ans seulement, une œuvre du célèbre chanteur et compositeur Ahmed Hamza, ce qui lui avait valu d'être adoptée par le célèbre artiste Mohamed Jamoussi qui l'a accompagnée dans son parcours artistique jusqu'à ce qu'elle intègre la chorale de l'Etablissement de la Radio et Télévision tunisienne. Sa voix présente et étoffée lui a permis de se propulser dans la cour des grands, interprétant différentes chansons à succès qui ont fait sa popularité, à l'instar de «Yalli machi lil jazeera», «Watani» et «Donya lina», que le public lui demandait lors des nombreux concerts qu'elle avait animés sur tout le territoire tunisien.

R. C.



## Crise des migrants

# Plus grande tentative de déstabilisation de l'Europe depuis la guerre froide, accuse Varsovie

■ La Pologne a qualifié, hier, la crise des migrants à la frontière polono-biélorusse, aux portes de l'UE, de «plus grande tentative de déstabilisation de l'Europe» depuis la guerre froide, alors même que le Premier ministre part pour une tournée européenne visant à apaiser les tensions avec l'UE.

Par Mourad M.

Le président biélorusse, Alexandre Loukachenko, a lancé une guerre hybride contre l'UE. «C'est (la) plus grande tentative de déstabilisation de l'Europe depuis 30 ans. La Pologne ne cédera pas au chantage et fera tout pour défendre les frontières de l'UE», a lancé le Premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, sur Twitter. «Aujourd'hui, la cible est la Pologne, mais demain ce sera l'Allemagne, la Belgique, la France ou l'Espagne», poursuit-il dans une vidéo dont il donnait le lien dans son message, dénonçant aussi «le soutien par derrière de Vladimir Poutine», le président russe, à M. Loukachenko.

Le Chef du gouvernement polonais a fait ces déclarations au moment où il part pour une tournée en Europe, dans un contexte de tensions de plus en plus fortes avec Bruxelles qui accuse Varsovie de ne pas respecter ses engagements sur les principes démocratiques de l'UE

et a menacé vendredi d'une éventuelle suspension de fonds européens. M. Morawiecki s'entretiendra de la crise des migrants avec ses homologues des États baltes – dont deux ont également une frontière commune avec le Belarus – avant de se rendre dans d'autres capitales européennes cette semaine.

Des observateurs estiment que la rhétorique de Varsovie sur cette crise est surtout destinée à détourner l'attention de ses réformes, dont l'UE estime qu'elles limitent l'indépendance de la justice. «C'est vrai que le problème à la frontière est sérieux et requiert une solidarité de la part de l'Europe occidentale, mais M. Marwiesck dramatise les choses pour détourner l'attention de sa violation de l'État de droit», a déclaré à l'AFP l'analyste politique Marcin Zaborowski, directeur politique du think tank Globsec. Quant à l'importance de cette crise, «on est loin de la guerre en Ukraine», a-t-il ajouté.

L'Occident accuse le Belarus de créer artificiellement la crise

en faisant venir des candidats à l'immigration – principalement du Moyen-Orient – et en les amenant à la frontière d'où ils promettent un passage facile dans l'UE, pour se venger des sanctions occidentales visant le régime. Le Belarus a démenti cette accusation, reprochant plutôt à l'UE de ne pas accueillir les migrants. Le président biélorusse Alexandre Loukachenko a déclaré vendredi à la BBC qu'il était «absolument possible» que ses forces aient aidé des personnes à passer dans l'UE, mais il a nié avoir orchestré l'opération. «Nous sommes des Slaves. Nous avons du cœur. Nos troupes savent que les migrants vont en Allemagne... Peut-être que quelqu'un les a aidés», a-t-il déclaré. «Mais je ne les ai pas invités ici». Bien que certains signes indiquent que la crise s'apaise un peu, les gardes-frontières polonais ont signalé hier de nouvelles tentatives de passage, notamment par un «grou-



pe très agressif d'une centaine de migrants».

Le ministre polonais de la Défense, Mariusz Blaszczak, avait estimé samedi que le Belarus avait changé de tactique en dirigeant des groupes de migrants plus petits vers plusieurs points de la frontière.

Les migrants ont tout abandonné dans leur pays, dépendant des milliers de dollars pour se rendre au Belarus avec des visas touristiques, déterminés à atteindre l'UE. Selon les médias polonais, au moins 11 migrants sont morts depuis le début de la crise, cet été. M. M.

## Soudan

## Le Premier ministre de retour, la rue bouillonne toujours

La police a tiré hier des grenades lacrymogènes sur des milliers de manifestants à Khartoum, aux portes du palais présidentiel où le Premier ministre Abdallah Hamdok est arrivé pour retrouver son poste près d'un mois après le putsch militaire. Alors que M. Hamdok retrouvait sa liberté de mouvement après environ un mois de résidence surveillée, les manifestants ont continué à dire «Non au pouvoir militaire» et «Non au général Abdel Fattah al-Burhane», le chef de l'armée et auteur du putsch du 25 octobre. Car si des médiateurs ont annoncé un accord pour un retour à des autorités de transition civilo-militaires selon le partage du pouvoir décidé en 2019 après le renversement du dictateur Omar el-Béchir, la mobilisation de la rue ne faiblit pas. Malgré 40 morts et des centaines de blessés depuis le 25 octobre, les manifestants sont sortis par milliers à Khartoum et dans sa banlieue, à Kassala et Port-Soudan (Est) ou encore à Atbara (Nord), dans un pays quasiment en continu sous la férule de l'armée depuis son indépendance il y a 65 ans. Les forces de sécurité ont tiré des grenades lacrymogènes sur les manifestants rassemblés à Khartoum devant l'ancien palais de Béchir, devenu siège du Conseil de souveraineté dirigé par le général Burhane, a constaté un correspondant de l'AFP. C'est là où les deux hommes doivent signer sous peu l'accord

prévoyant la réinstallation de M. Hamdok à la tête du gouvernement et la libération des ministres et dirigeants civils arrêtés le 25 octobre. Depuis le putsch, ambassadeurs occidentaux, négociateurs onusiens ou africains et personnalités de la société civile soudanaise, ont multiplié les rencontres avec civils et militaires pour relancer une transition censée mener le pays vers des élections libres en 2023 après 30 ans de dictature militaro-islamiste de Béchir, écarté par l'armée sous la pression de la rue. «Un accord politique a été conclu entre le général Burhane, Abdallah Hamdok, les forces politiques et des organisations de la société civile pour un retour de M. Hamdok à son poste et la libération des détenus politiques», a déclaré à l'AFP le médiateur soudanais Fadlallah Burma, un dirigeant du parti Oumma. «L'accord sera officiellement annoncé plus tard dans la journée, après la signature des termes de l'accord et de la déclaration politique l'accompagnant», ajoute un communiqué des médiateurs, sans préciser quand ce nouveau pouvoir prendra effet. Les Forces de la liberté et du changement (FLC), principal bloc pro-civils au Soudan, ont d'emblée rejeté l'accord. «Nous réaffirmons clairement qu'il n'y a pas de négociation, ni de partenariat avec les putschistes», ont-elles affirmé, appelant à traduire les généraux en justice pour leur répression sanglante des manifestations.

«Nous refusons tout accord qui permettra aux putschistes de rester au sein d'une quelconque autorité de transition», a renchéri l'Association des professionnels soudanais, fer de lance de la révolte de 2019. Et pour ajouter à l'imbroglio, le parti Oumma, dont est pourtant issu Fadlallah Burma qui a annoncé l'accord, a affirmé «refuser tout accord politique qui ne s'attaque pas aux racines de la crise créée par le putsch militaire». Quelques jours avant l'annonce de l'accord, le général Burhane semblait pourtant déterminé à laisser le pouvoir aux mains des militaires malgré les appels de la communauté internationale et des manifestants à un retour du pouvoir civil. Il s'est ainsi renommé à la tête du Conseil de souveraineté, plus haute autorité de la transition, avec son second le général Mohammed Hamdane Daglo, après y avoir remplacé les membres pro-civils par des civils apolitiques. Depuis le 25 octobre, les Soudanais sont descendus plusieurs fois par dizaines de milliers dans les rues pour conspuer l'armée et exiger le retour du pouvoir civil. Et la communauté internationale a régulièrement dénoncé la répression, appelant à remettre la transition démocratique sur les rails. La police assure elle n'avoir jamais ouvert le feu et ne recense officiellement qu'un seul mort et 30 blessés parmi les manifestants du fait, selon elle, du gaz lacrymogène.



## Commentaire

### Brutalité

Par Fouzia Mahmoudi

Si la campagne, encore non officielle, d'Éric Zemmour semble patiner depuis quelques jours, cela serait dû, d'après certains observateurs, à son inclination, souvent et sans retenue, à taper sur Marine Le Pen. Pourtant, cela aurait plutôt tendance à favoriser la finaliste de la présidentielle de 2017. Marine Le Pen, candidate RN à la présidentielle, a ainsi concédé en début de semaine à Marseille qu'Éric Zemmour, avec la «brutalité» de ses propositions, lui rendait «service», notamment en la recentrant politiquement. «La brutalité qui émane des propositions d'Éric Zemmour et son côté mono-thématique (sur l'immigration) démontre que nous avons, en ce qui nous concerne, un projet complet, travaillé, précis et immédiatement applicable, avec des équipes pour le porter. Alors c'est vrai qu'en miroir, quelque part il nous rend service», a reconnu Marine Le Pen, en déplacement pour deux jours à Marseille. «Je pense que l'analyse consistant à dire «il me recentre et permet une nouvelle qualité d'écoute du projet qui est le mien, débarrassé d'a priori un peu faciles qu'il attire à lui», l'analyse consistant à dire qu'il peut représenter une réserve de voix plus importante que celle de Nicolas Dupont-Aignan à la dernière présidentielle, sont certainement des éléments à prendre en compte», a-t-elle ajouté. Pour la députée du Pas-de-Calais, Éric Zemmour, avec lequel elle dit n'avoir jamais eu «de relations très proches», «remobilise la gauche avec ses outrances»: «Il a intérêt au retour du clivage gauche-droite. Mais ça, c'est aussi créer le front républicain», a souligné la candidate RN à la présidentielle. Et si au RN «nous avons abandonné les brutalités (de langage) depuis plus de dix ans maintenant, c'est par conviction, parce que je ne me reconnais pas dedans, mais aussi parce que ce plafond de verre lié à la sur-mobilisation de la gauche face à nous est un inconvenient majeur», a-t-elle expliqué. L'ex-présidente du RN a prévenu au passage Éric Zemmour: «À partir du moment où il sera candidat, il deviendra un concurrent, et je ne m'interdirai pas de dire ce que je pense et de mettre le doigt sur nos divergences, comme il le fait». Ainsi, l'union souhaitée par certains, qui estiment qu'une alliance Zemmour-Le Pen pourrait avoir de grande chance de remporter la présidentielle en sont désormais pour leurs frais, et plutôt que de se rapprocher les deux personnalités de droite radicales sont plus plus obstinément éloignées l'une de l'autre que jamais. Toutefois, il reste encore cinq mois avant le premier tour de la présidentielle et d'ici là peut-être que les deux adversaires d'aujourd'hui trouveront un moyen de travailler ensemble. F. M.





Ligue 1 algérienne (4<sup>e</sup> journée)

**Le leader chute à Bologhine et se fait rejoindre par le PAC**

Le Paradou AC a rejoint l'US Biskra en tête de la Ligue 1 de football, après sa belle victoire chez NC Magra (1-3), samedi, lors de la quatrième journée, profitant au passage de la défaite de l'US Biskra chez l'USM Alger (2-0), alors qu'un peu plus tôt, le CS Constantine est allé s'imposer (2-0) chez le WA Tlemcen. Titraoui (4'), Okello (59') et Benbouali (69') ont été les artisans de cette importante victoire paciste chez le NCM, qui avait réussi auparavant à égaliser (1-1) par Belhamri (17'), avant de s'effondrer en deuxième mi-temps. Mais aussi importante fut-elle, cette victoire, à elle seule, n'aurait pas suffi à placer le PAC comme nouveau co-leader de la Ligue 1, car si l'USB avait réussi un meilleur résultat à Bologhine, elle serait restée seule en tête. Finalement, les choses ne se sont pas très bien passées pour la formation de Biskra, ayant concédé trois buts, dont deux coup sur coup, avant la fin de la première demi-heure, devant Benhamouda (14' et 21'), alors que la troisième réalisation a été l'œuvre de Belkacemi (83').

Un succès qui, en revanche, propulse l'USMA à la quatrième place du classement général, avec sept points, à égalité avec la JS Saoura, l'Olympique de Médéa, le CS Constantine et le CR Belouizdad. Ce dernier l'a difficilement emporté devant l'OM (2-1), alors que le CSC est revenu avec une précieuse victoire de son déplacement chez le WA Tlemcen, grâce notamment à Hamzaoui, auteur d'un doublé aux 47' et 58', alors que les deux autres matchs disputés ce samedi, en l'occurrence : ASO Chlef - NA Hussein Dey et RC Relizane - MC Alger se sont tous les deux soldés par des nuls vierges (0-0). Le bal de cette quatrième journée s'était ouvert vendredi, avec le déroulement de trois matchs : HB Chelghoum Laid - JS Saoura, JS Kabylie - RC Arbaâ et MC Oran - ES Sétif,

qui s'étaient tous soldés par des résultats nuls. Une issue qui n'arrangent aucune de ces équipes, car ayant toutes besoin de points, même si leurs objectifs sont diamétralement opposés. En effet, si le RC Arbaâ et l'HB Chelghoum Laid espéraient récolter davantage de points pour s'éloigner de la zone de turbulence, les autres formations, particulièrement la JS Saoura, visaient carrément le haut du tableau. Enfin, le choc MC Oran - ES Sétif, annoncé sur papier comme le duel au sommet de cette quatrième journée, car mettant aux prises deux des plus prestigieux clubs de l'élite, a finalement accouché d'une souris, se soldant par un nul vierge (0-0).

Un résultat qui, là encore, n'arrange aucune des deux équipes, car le MCO et l'ESS restent dans le ventre mou du classement général.

R. S.

**Résultats et classement :**

HBCL-JSS	0-0
JSK-RCA	1-1
MCO-ESS	0-0
CRB-OM	2-1
NCM-PAC	1-3
WAT-CSC	0-2
ASO-NAHD	0-0
RCR-MCA	0-0
USMA-USB	3-0

	Pts	J
1). US Biskra	9	4
-). Paradou AC	9	4
3). MC Alger	8	4
4). Olympique Médéa	7	4
-). JS Saoura	7	4
-). CR Belouizdad	7	4
-). CS Constantine	7	4
-). USM Alger	7	4
9). ES Sétif	6	4
-). NA Hussein-Dey	6	4
11). JS Kabylie	4	4
-). MC Oran	4	4
-). RC Relizane	4	4
14). WA Tlemcen	3	4
15). HB Chelghoum L	2	4
-). RC Arbaâ	2	4
-). ASO Chlef	2	4
18). NC Magra	1	4

Natation/ AG extraordinaire de la FAN

**Adoption d'un nouveau système de compétition**

Les membres de l'Assemblée générale de la Fédération algérienne de natation (FAN), réunis samedi en session extraordinaire à Mostaganem, ont adopté les amendements proposés à l'ordre du jour, dont le changement du système de compétition, a-t-on appris auprès de l'instance fédérale. Le président de la FAN, Mohamed Hakim Boughadou, a assuré que les travaux de l'AGex se sont déroulés dans de bonnes conditions et que le quorum avait été atteint.

«Les membres de l'AG ont adopté à l'unanimité les amendements proposés à l'ordre du jour. Maintenant, la deuxième étape consiste à proposer ces amendements au ministère de la Jeunesse et des Sports et à la Fédération internationale (FINA) pour leur approbation», a-t-il précisé, soulignant que «les principaux amendements

concernent le changement du système de compétition, notamment chez les jeunes catégories». Le nouveau système de compétition adopté par les membres de l'AG consiste à passer par des Championnats de wilayas puis régionaux, avant d'accéder aux Championnats nationaux. «Ce nouveau système de compétition contribuera à élever le niveau des Championnats nationaux et permettra à nos nageurs d'évoluer dans d'excellentes conditions», a souligné le président de la FAN.

Coupe arabe Fifa-2021

**Bougherra arrête la liste des 23 joueurs**

■ Le sélectionneur de l'équipe nationale A', Madjid Bougherra, a retenu 23 joueurs, dont cinq évoluant en Ligue 1 algérienne, en vue de la Coupe arabe 2021 de la Fifa, prévue à Doha (Qatar) du 30 novembre au 18 décembre, a annoncé la Fédération algérienne (FAF) samedi soir sur son site officiel.



Bougherra a arrêté la liste pour la Coupe arabe

Par Mahfoud M.

Bougherra a puisé dans l'effectif de l'équipe A, puisqu'il a décidé, en concertation avec le coach national Djamel Belmadi, de convoquer plusieurs joueurs à l'image du portier Raïs M'bolhi (Al-Ittifaq/Arabie saoudite), l'attaquant Baghdad Bounedjah (Al-Sadd/Qatar), l'ailier gauche Youcef Belaili (Qatar SC), ou encore du défenseur Djamel Benlamri (Qatar SC), une manière de les garder dans le rythme en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 (reportée à 2022) au Cameroun (9 janvier - 6 février). Le milieu offensif Yacine Brahimi (Al-Rayyan SC/Qatar) et l'attaquant Hilal Soudani (Damac FC/Arabie Saoudite), qui n'ont plus été appelés en équipe nationale depuis plusieurs mois, signent leur retour dans la sélection de Bougherra. Durant sa période préparatoire, l'équipe nationale A' a effectué quatre stages, dont le dernier du 8 au 16 novembre à Dubaï (Emirats arabes unis), ponctué par un test amical face à la Nouvelle-Zélande (défaite 2-1). Les trois premiers stages se sont déroulés en juin, août et octobre derniers, avec au menu des matchs amicaux face au Liberia à Oran (5-1), la Syrie (2-1), le Burundi (3-0) à Doha et le Bénin à Alger (3-1). «La délégation de l'équipe nationale,

qui comprendra 46 membres et emmenée par le vice-président de la FAF, D' Yacine Benhamza, membre du bureau fédéral et président de la commission du football professionnel, ralliera la capitale qatarie vendredi par un vol spécial. Une équipe de précurseurs composée de trois membres, en l'occurrence Brahim Belyacine, administrateur de la sélection, D' Youcef Ouznali, Directeur du Centre technique national de Sidi Moussa et chargé de l'hygiène, du contrôle et de la sécurité alimentaire et Mohamed Bouzourane, chef cuisinier, se déplacera mercredi pour préparer la venue de la sélection nationale», précise la FAF dans un communiqué. Par ailleurs, des joueurs ont montré leur mécontentement après avoir pris connaissance de cette liste, accusant le coach national de les avoir ignorés. Il s'agit du gardien Malik Asselah, qui évolue en Arabie saoudite et des deux joueurs qui jouent au Qatar, Azzi et Benyatou. Lors du rendez-vous arabe, l'Algérie évoluera dans le groupe D, en compagnie de l'Egypte, du Soudan et du Liban. Les Algériens entameront le tournoi le mercredi 1<sup>er</sup> décembre face au Soudan, au stade Ahmed-Ben Ali à Doha (11h00 algériennes), avant d'affronter le Liban, le samedi 4 décembre au stade Al-Janoub

(14h00), puis l'Egypte, le mardi 7 décembre, toujours au stade Al-Janoub (20h00).

M. M.

**Voici par ailleurs la liste des 23 joueurs :**

**Gardiens de but :** Raïs M'bolhi (Al-Ittifaq/ Arabie saoudite), Abderrahmane Medjadel (Paradou AC/ Algérie), Mustapha Zeghiba (Damac FC/ Arabie saoudite)  
**Défenseurs :** Aymen Bouguerra (Paradou AC/ Algérie), Hocine Benayada (ES Sahel/ Tunisie), Djamel Benlamri (Qatar SC), Mehdi Tahrat (Al-Gharafa SC/ Qatar), Mohamed Amine Tougaï (ES Tunis/ Tunisie), Lyes Chetti (ES Tunis/ Tunisie), Ayoub Abdellaoui (Al-Ettifaq/ Arabie saoudite), Abdelkader Bedrane (ES Tunis/ Tunisie)  
**Milieux :** Mehdi Aheid (Al-Nasr SC/ EAU), Sofiane Bendebka (Al-Fath SC/ Arabie saoudite), Zakaria Draoui (CR Belouizdad/ Algérie), Housssem Mezrigue (CR Belouizdad/ Algérie)  
**Attaquants :** Tayeb Meziani (ES Sahel/ Tunisie), Baghdad Bounedjah (Al-Sadd/ Qatar), Amir Sayoud (Al-Ta'ee/ Arabie saoudite), Youcef Belaili (Qatar SC), Yacine Brahimi (Al-Rayyan SC/ Qatar), Merouane Zerrouki (Paradou AC/ Algérie), Zinédine Boutmene (ES Sahel/ Tunisie), Hilal Soudani (Damac FC/ Arabie saoudite).

Eliminatoires CAN-2022 féminine

**Double confrontation amicale entre l'Algérie et la Tunisie**

La sélection algérienne féminine de football affrontera en amical son homologue tunisienne les 25 et 28 novembre à Tunis, en prévision du 2<sup>e</sup> et dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2022, prévue au

Maroc, a annoncé, samedi, la Fédération algérienne de football (FAF). Pour cette double confrontation amicale, la sélectionneuse Radia Fertoul a convoqué 24 joueuses, dont 13 évoluant à l'étranger, pour un stage qui se tiendra du 21 novembre au

1er décembre en Tunisie. Les Algériennes défieront les Sud-Africaines, vice-championnes d'Afrique en titre, lors du 2<sup>e</sup> et dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2022, prévu les 14 et 23 février 2022.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Transport maritime

## Reprise de la ligne de transport de voyageurs Mostaganem-Valence

La ligne de transport maritime de voyageurs, reliant le port de Mostaganem à celui de Valence (Espagne), a repris hier après une interruption de plus de 20 mois, suite aux dispositions préventives de la propagation du coronavirus (Covid-19).

Le ferry de la compagnie espagnole «Balária» a accosté au port de Mostaganem, hier à 8 heures du matin, avec à son bord 349 passagers et 148 véhicules, a annoncé, à l'APS, le directeur de wilaya chargé des transports, Boumediène Riadh.

L'opérateur espagnol devra assurer le transport de voyageurs en aller-retour via cette ligne maritime, à une moyenne d'une desserte par semaine, a ajouté le même responsable. Les autorités locales ont mis en place un programme sanitaire pour assurer l'arrivée et le départ des passagers et leur départ dans les meilleures conditions avec le respect des mesures sanitaires de prévention du coronavirus, a souligné, pour sa part, le directeur local de la santé et de la population, Toufik Mohamed Khellil. **Younès F.**

Oran

## Démantèlement d'un réseau de trafic de psychotropes

Les services de police d'Oran sont parvenus à mettre un terme à l'activité d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic de psychotropes composé de cinq individus et à saisir 2 000 comprimés psychotropes, a-t-on appris, hier, de la direction de la sûreté de wilaya. Cette opération a eu lieu suite à l'exploitation d'infor-

mations parvenues à la brigade de lutte contre la commercialisation de stupéfiants et de psychotropes, selon lesquelles les membres de ce réseau ont conclu un accord pour vendre ces psychotropes dans les milieux des jeunes, indique la cellule communication et des relations publiques.

**M. L.**

Meilleures conceptions architecturales au monde en 2021

## Djamaâ El-Djazair sélectionné

La mosquée d'Alger, «Djamaâ El-Djazair», a été choisie parmi les meilleures conceptions architecturales au monde en 2021 en remportant le Prix annuel du musée «Chicago Athenaeum» d'architecture et de design et le Centre européen pour l'architecture, le design artistique et les études urbaines, a annoncé, hier, l'ambassade des Etats-Unis à Alger.

L'ambassade américaine a présenté, à cette occasion, toutes ses félicitations à l'Algérie pour avoir remporté ce Prix attribué par le Chicago Athenaeum aux fins de hisser la connaissance et la conscience publique quant aux arts de l'architecture et du design.

La mosquée est la plus grande d'Afrique et la troisième plus grande au monde, après la mosquée Al-Haram à La Mecque et la mosquée Al-Nabawi à Médine.

Constituant un véritable pôle attractif à caractère religieux, culturel et scientifique, «Djamaâ El Djazair» se distingue à l'échelle internationale par son minaret, le plus haut au monde, long de 267 mètres et sa salle de prière de

20 000 m<sup>2</sup> pouvant accueillir jusqu'à 120 000 fidèles.

Déployée sur une superficie totale de 27,75 hectares sur le territoire de la commune de Mohammadia, Djamaâ El Djazair dispose de 12 bâtiments indépendants, dont une grande bibliothèque riche d'un fonds bibliothécaire d'un million de livres et pouvant recevoir 3 500 personnes.

Un centre culturel de 8 000 m<sup>2</sup> de superficie, pouvant accueillir 3 000 personnes et une maison du Coran «Dar El Qoran», d'une capacité de 300 places, dédiée aux étudiants post-gradués algériens et étrangers en sciences islamiques et sciences humaines, font partie également de ces bâtiments alliant modernité et authenticité.

Dans le domaine culturel et artistique, la Grande mosquée d'Alger est renforcée par une médiathèque, une vidéothèque, une filmothèque, un amphithéâtre de 500 places avec salle de projection, une salle de travail d'une capacité d'accueil de 30 à 50 personnes, des espaces de projection, des ateliers d'art et un pôle informatique.

**Kamel L.**

## Fin des subventions sur les produits de base



Loumis

Djalou@hotmail.com

AG Extraordinaire de la FAF

## Système à 16 clubs pour la saison 2022-2023

Les membres de l'assemblée générale de la Fédération algérienne de football (FAF), réunis hier à Alger en session extraordinaire, ont adopté, à la majorité, le retour à une Ligue 1 professionnelle à 16 clubs, à partir de la saison 2022-2023.

Par Racim S.

70 membres ont dit oui à la proposition formulée par la FAF, 5 s'y sont opposés. Au terme de la saison en cours, qui se joue avec la participation de 18 formations, quatre clubs seront rétrogradés en Ligue 2 amateur. Par ailleurs, les deux champions des deux groupes (Centre-Est et

Centre-Ouest) de la Ligue 2 accéderont en Ligue 1. En revanche, la Ligue 2 amateur va préserver son système actuel avec deux groupes de 16 équipes chacun. «Ce changement du système de compétition va donner lieu à un championnat disputé et crédible. Ce n'était pas une priorité, mais c'était inévitable. Je reconnais qu'un systè-

me à 20 clubs n'était pas une réussite», a réagi le président de la FAF, Amara Charaf-Eddine, en conférence de presse organisée à l'issue des travaux de cette AG. Avant de d'enchaîner : «Quant au nouveau système de compétition du football amateur, c'est aux membres du Bureau fédéral de l'adopter».

**R. S.**

Lutte contre le commerce informel à Béjaïa

## Saisie de 15 tonnes de céréales et de légumes

Plus de 15 tonnes de céréales et de légumes secs, destinées à la spéculation, ont été saisies récemment par les éléments de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Béjaïa. Selon le communiqué de la cellule de communication et d'information du groupement de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Béjaïa, qui nous a été transmis récemment, «l'affaire a eu lieu sur la RN 09, à hauteur de l'intersection de la cité Bensaïd, dans la localité de Baccaro, commune de Tichy. Les céréales et les légumes secs ont été découverts dans un camion conduit par un individu âgé de 43 ans». «La marchandise était transportée sans aucune autorisation préalable et était non conforme à

la commercialisation», selon le communiqué. Le mis en cause a été conduit à la brigade de la gendarmerie et l'affaire transmise aux autorités judiciaires compétentes. Par ailleurs, les éléments de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Béjaïa ont saisi, la semaine dernière dans une autre affaire, 44 quintaux de tabac à chiquer, 51 quintaux de poudre de tabac à chiquer contrefaite et 3 appareils électriques de trituration de tabac. «Le tabac à chiquer a été saisi dans un atelier privé au niveau des villages Tagma et Laâziv, commune d'Oued-Ghir», précise la cellule de communication et d'information du groupement de la gendarmerie. Au cours de cette affaire, 7 individus ont été arrêtés et

conduits au siège de la brigade de la gendarmerie pour enquête. La marchandise a été remise aux services des domaines et l'affaire transmise à qui de droit. Deux autres individus âgés de 19 et 55 ans, spécialisés dans le vol de câbles électriques, ont été arrêtés dans une nouvelle affaire enregistrée au lieu-dit laâmourène, municipalité d'Aït R'zine. Selon toujours la même source, «l'intervention des éléments de la gendarmerie a permis de saisir des câbles électriques, des instruments servant pour la coupe des câbles et une voiture». Les deux mis en cause ont reconnu les faits qui leur sont reprochés et ont été présentés devant le parquet.

**H. Cherfa**